**MODÈLE DE RÉSOLUTION (POUR LES MUNICIPALITÉS)**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élus de la Mauricie ont placé la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d’autres enjeux, dont l’attractivité et la mobilisation régionale, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, l’innovation, la créativité et la productivité des entreprises, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie de la Mauricie, lesquels sont évalués entre 712 M$ et 941,7 M$ annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à près de 14 milliards de dollars à l’échelle du Québec[[1]](#footnote-1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus ;

**CONSIDÉRANT** **QU’**une décrocheuse ou un décrocheur :

* Gagne entre 8 704 $ et 19 726 $ de moins annuellement qu’une diplômée ou un diplômé, soit entre 524 560 $ et 1 226 039 $ de moins durant l’ensemble de sa carrière ;
* Prive la Mauricie de revenus annuels variant entre 200,1 millions et 475, 3 millions de dollars ;
* Augmente les coûts liés à l’assurance-emploi en raison de son plus fort taux de chômage. Cela représente 3 915 $/individu soit un total de 98,5 millions de dollars par année en Mauricie ;
* Est plus à risque de développer certains problèmes de santé physique et mentale, des comportements antisociaux, des problèmes de consommation et de dépendance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail de la TREM et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d’économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les effets de la pandémie se font toujours sentir chez plusieurs élèves, ceux-ci accusant un retard scolaire qui s’est aggravé en raison des récentes grèves, retard qui risque d’entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Mauricie affiche un taux de décrochage parmi les plus élevés de la province soit de 15,9 % comparativement à une moyenne de 13,5 % pour l’ensemble du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la TREM organise, du **10 au 14 février 2025**, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, les Journées de la persévérance scolaire en Mauricie sous le thème **«** **La persévérance fait toute la différence »**, qui se veulent un temps fort dans l’année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d’activités dans les différentes communautés de la Mauricie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire doit faire partie de nos priorités régionales, non seulement durant les Journées de la persévérance scolaire, mais aussi durant toute l’année et qu'elle doit être encouragée chaque jour ;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU

D’appuyer les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

D’appuyer la Table régionale de l’éducation de la Mauricie (TREM) et l’ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l’éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire de la Mauricie une région qui valorise l’éducation comme véritable levier de développement de ses communautés et ce, durant toute l’année ;

D’encourager et de générer durant toute l’année des gestes d’encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan ;

De faire parvenir une copie de cette résolution à la TREM d’ici le 21 février 2025, soit **par courrier électronique** à l’attention de Valérie Renaud-Martin, agente de communication (valerie.renaud-martin@trem.ca) ou par la poste à l’adresse suivante :

**

 **TABLE RÉGIONALE DE L’ÉDUCATION DE LA MAURICIE (TREM)**

 Cégep de Trois-Rivières

 3175, boulevard Laviolette, Local HB-1148

 Trois-Rivières (Québec) G8Z 1E9

1. #  Frédéric Laurin, « Décrochage scolaire : impact sur le développement économique et régional de la Mauricie », janvier 2024. <https://trem.ca/outils/decrochage-scolaire-impact-sur-le-developpement-economique-et-regional-de-la-mauricie/>

 [↑](#footnote-ref-1)